

MENU DU 28 au 3 Novembre 2024

Potage de légumes Blanquette de veau Riz Poêlée de légumes colorée Fromages Pêche au sirop Pruneau à la creme anglaise Salade de concombre Daube de bœuf Navet - Chou vert - Carotte Pâte au saumon Bleu
Pêche au sirop Pruneau à la creme anglaise Salade de concombre Potage de Légumes
Pêche au sirop Pruneau à la creme anglaise Salade de concombre Potage de Légumes
Pêche au sirop Pruneau à la creme anglaise Salade de concombre Potage de Légumes
Salade de concombre Potage de Légumes
Daube de bœuf
Navet Chauvert Carette Bâte au saumen
Navet - Chou vert - Carotte Pâte au saumon
₹ ²⁹ * Bleu
Crème renversé Compote
Salade de choux rouge Soupe de Cresson (b)
Escalope de dinde Œufs dure
Semoule et ses légumes Poêlée de légumes bretonne
Escalope de dinde Œufs dure Semoule et ses légumes Poêlée de légumes bretonne Liégeois café *
* Flan pâtissier
Filet de hareng Crème de champignons (b)
Navarin d'agneau Crêpe fromage/ jambon
Printanière de légumes et Pdt Salade verte Haricot rouge
Mamirolle Petit Suisses
Asperge en salade Soupe à l'oignon (b)
Colin sauce Nantua Tartine Franc- comtoise
Brie Camembert
Patisserie Kiwi
Velouté de tomate (b) Potage de Légumes
Rôti de porc Knack
Rôti de porc Knack Haricots beurres Quartier de Pdt vapeur Comté (AOP/AOC) Yaourt au fruits
Comté (AOP/AOC) Yaourt au fruits
Brunoise de Fruits cru *
н Blanquette de veau Velouté Poireau Pomme de teri
Sauté de lapin à la moutarde Roti de dinde (froid)
Gratin dauphinois Courgettes à la creme
Sauté de lapin à la moutarde Roti de dinde (froid) Gratin dauphinois Courgettes à la creme Cancoillotte * Mousse Chocolats Crème dessert
Mousse Chocolats Crème dessert

Menu validé le 24/10/2024 par les Services CUISINE/RESTAURATION & NUTRITION DIETETIQUE PAGE 1/2 ANNEXE MENU





MENU en texture Mixée DU 28 au 3 Novembre 2024

——— ORNANS ———		MIDI	SOIR
		Potage de légumes	Crème de Volaille (b)
	,2 ^A	Veau mixée	Quenelle
IGND	28/10/24	Semoule et ses légumes	Purée de légumes
=	281	Fromages	*
		Pêche au sirop	Pruneau à la creme anglaise
		Salade de concombre	Potage de Légumes
	,2 ^A	Bœuf mixée	
MARD	29/10/24	Purée de Pdt	Polenta au saumon
≥	291	VACHE QUI RIT	Bleu
		Crème renversé	Compote
=		Salade de choux rouge	Soupe de Cresson (b)
 EE	,2 ^A	Dinde mixée	ŒUF dure
≅	30/10/24	Semoule et ses légumes	Purée de légume
MERCREDI	301	Liégeois café	*
_		*	Flan pâtissier
		Filet de hareng	Crème de champignons (b)
	2 ^A	Agneau mixée	Flan au jambon
JEUDI	1101	Printanière de légumes et Pdt	Salade verte Haricot rouge
_ ¬	37	FROMAGE PORTION	Petit Suisses
		Raisin	*
=		Asperge en salade	Soupe à l'oignon (b)
REDI	, 2A	Colin sauce Nantua	Tartine Franc- comtoise
9	1171	Pdt Grenaille	*
VEND	0,	Brie	Camembert
		Patisserie	Kiwi
		Velouté de tomate (b)	Potage de Légumes
ED	921/1/24	Porc mixée	Knack
SAMED	21771	Purée d'haricots	Purée de pdt
25	0/	FROMAGE PROTION	Yaourt au fruits
		Brunoise de Fruits cru	*
里		Blanquette de veau	Velouté Poireau Pomme de terre
<u> </u>	03/11/24	Lapin mixée	Flan de Dinde
A	3177	Gratin dauphinois	Courgettes à la creme
DIMANCHE	0//	Cancoillotte	*
		Mousse Chocolats	Crème dessert

Menu validé le 24/10/2024 par les Services CUISINE/RESTAURATION & NUTRITION DIETETIQUE PAGE 1/2 ANNEXE MENU





ANNEXE MENU

Nous contacter

Standard: 03 81 62 46 00

 ${\begin{tabular}{l} oxed{ } \end{table}}$ Mail: responsable.cuisine@ch-ornans.fr

Mail: dietetique@ch-ornans.fr

Réferences Reglementaires :

- GEM-RCN, Recommdation nutrition, de JUILLET 2015;
- GEM-RCM, Fiche nutrition de la personne agée, de JUILLET 2015;
- LOI n° 2023-221 : EGALIM III, du 30 MARS 2023;
- PNNS (Programme national nutrition santé) 2019-2023;
- PNA-N (Programme national de l'alimentation et de la nutrition) de SEPTEMBRE 2019;
- IDDSI II (Standardisation internationale des textures adaptées à la dysphagie) de 2019;
- Décret n° 2012-144, du 30 janvier 2012;
- ANSEM Fiche repère sur sécurité alimentaire, convivialite et qualite de vie, de MARS 2018;
- Arrêté du 8 OCTOBRE 2018:
- GBPH (Guides de Bonnes Pratiques d'Hygiène), de NOVEMBRE 2015;
- Le règlement INCO n° 1169/2011 et le décret n° 2015-447 (Allergènes) du 17 avril 2015.

Elaboration des menus

Les menus sont élaborés et validés en collaboration des services **Cuisines/Restauration** et **Nutrition/Diététique** de l'établissement conformément qu'aux réglementations en vigueur ainsi au décret relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre des services de restauration des établissements sociaux et médico-sociaux.

Ces menus peuvent toutefois être susceptibles de variations sous réserve des contraintes approvisionnements.

L'Instance de "validation" est la COMMISSIONS DE MENUS (CM). L'Instance de "contrôle" est le COMITÉ DE LIAISON EN ALIMENTATION ET NUTRITION (CLAN).

Légende/Aide à la lecture



= Fait maison





= Repas ou plats/composante végétarien

Les fiches techniques des produits utilisés sont disponible sur simple demande ecrite au prés du service Cuisines/Restauration : responsable.cuisine@ch-ornans.fr

La viande servie est d'origine française (FR) ou européenne (EU).

Les fromages: Comté (AOP), Morbier (AOP/IGP), Mont-d'or (AOP) sont au lait cru.

LABELS ET AUTRES SIGNES DE QUALITÉ:

IGP = Indication Géographique Protégée

AOP = Appellation d'Origine Protégée **MSC** = poisson issu de la pêche durable

BBC = label Bleu Blanc Coeur

VBF / VF = Viande Bovine Française / Volaille Française

HVE = Haute Valeur Environnementale

susceptibles de contenir les allergenes suivant :
La liste des allergènes est périodiquement révisée en fonction des évaluations scientifiques.

Les allergies et les intolérances sont inscrites sur le recueil de goût et prise en

Dans le cadre du réglement INCO, nous vous informons que les repas servis sont

via	la DGCCRF	sous-direction	1 4 de MAI 2019
HOMOTOPORO			

compte lors des préparations.

Allergènes	Exclusions
Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales.	Sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose. Maltodextrines à base de blé. Sirops de glucose à base d'orge. Céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
Crustacés et produits à base de crustacés.	
Œufs et produits à base d'œufs.	
Poissons et produits à base de poissons.	Gélatine de poisson utilisée comme support pou les préparations de vitamines ou de caroténoïdes ou ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.
Arachides et produits à base d'arachide.	
Soja et produits à base de soja.	 Huile et la graisse de soja entièrement raffinées. Tocophérols mixtes naturels. Phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja. Ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja.
Lait et produits à base de lait (y compris de lactose).	 Lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. Lactitol.
Fruits à coques (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches) et produits à base de ces fruits.	Fruits à coques utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.
Céleri et produits à base de céleri.	
Moutarde et produits à base de moutarde.	
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	
Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10 mg/l (exprimés en SO2).	
Lupin et produits à base de lupin.	
Mollusques et produits à base de mollusques.	

(A) Plat de substitution sans produit carné et sans porc







Consommez un à deux aliments protidiques par jour (viande, oeuf, poisson)





